



## BULLETIN D'INSCRIPTION 2012

Inscription dans la limite des places disponibles

### Deuxième colloque LES DÉFIS BÂTIMENT & SANTÉ à Angers le 24 mai 2012, au Gaumont Multiplexe

Organisé par l'Association Bâtiment Santé Plus et l'ISSBA de l'Université d'Angers

Nom ..... Prénom .....

Organisme ou société .....

Fonction ..... Direction/Dpt/Service.....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville .....

Courriel.....

Téléphone professionnel.....Téléphone portable.....

*S'inscrit au colloque LES DÉFIS BÂTIMENT ET SANTÉ du 24 mai 2012, à Angers*

### Droits d'inscription

L'inscription aux Défis Bâtiment & Santé comprend la participation aux conférences, la pause accueil et le déjeuner buffet.

• **Tarif public**                    **95 € nets\*** avant le 1<sup>er</sup> avril 2012       **115 € nets\*** après le 1<sup>er</sup> avril 2012

• **Tarif étudiants (joindre un justificatif)**      **35 € nets\***

*\*Bâtiment santé Plus est une association loi 1901 non assujettie à la TVA*

### Règlement

par chèque bancaire libellé à l'ordre de **Bâtiment Santé Plus**

par virement bancaire au **Crédit Coopératif** Domiciliation : **CREDITCOOP COOPABANQUE**

Etablissement **42559** Guichet **00069** N°compte **41020020075** Clé RIB **64** IBAN **FR76 4255 9000 6941 0200 2007 564** BIC **CCOPFRPPXXX**

par bon de commande établi à l'ordre Bâtiment Santé Plus/Colloque Les Défis Bâtiment & Santé  
association loi 1901. 3, allée du Haras. 49100 ANGERS - déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire le 26 /10/2010.  
N° W491009860. (J.O. 6/11/10) p. 5117 n° 495). SIRET : 531 071 025 00013

*Une facture vous sera adressée par courriel avec la confirmation du paiement et de l'enregistrement de votre inscription.*

### Conditions d'annulation

Toute annulation devra être notifiée par lettre ou par courriel avant le 10 mai 2012. Elle entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite d'un montant forfaitaire de 30 € pour les frais de dossier. Après le 10 mai 2012, aucun remboursement ne sera possible.

### Adresser le bulletin d'inscription accompagné du règlement

**ISSBA** Danièle Piolet / Colloque Les Défis Bâtiment & Santé

16 boulevard Daviers 49045 Angers Cedex

daniele.piolet@univ-angers.fr / Tel : 02 41 22 67 02 - Fax. 02.41.22.67.09

**Pour tout renseignement** : 06 45 44 43 50 et par courriel : contact@defisbatimentsante.fr

**Le colloque sera totalement éco-conçu AVEC votre participation au questionnaire suivant**



*Si l'objectif de notre colloque  
est de sensibiliser à la conception de bâtiments respectueux de la santé,  
nous organisons un évènement respectueux de l'environnement !*

**Sans la mobilisation de tous, l'éco-événement ne peut réussir !**  
Merci d'avance de votre participation au bilan carbone de notre colloque.

### Je participe au Bilan Carbone des Défis Bâtiment & Santé 2012

- Ville de départ .....
- Ville de retour .....

- Je pense venir à Angers avec le ou les moyens de transport suivants :

- Train
- Voiture (seul)
- Covoiturage : page créée pour le colloque sur l'Agenda du covoiturage  
<http://agenda.covoiturage.fr/forum/2089-les-defis-batiment-sante>
- Avion
- Bus
- Choix pas encore défini

- Je pense repartir d'Angers avec le ou les moyens de transport suivants :

- Train
- Voiture (seul)
- Covoiturage : page créée pour le colloque sur l'Agenda du covoiturage  
<http://agenda.covoiturage.fr/forum/2089-les-defis-batiment-sante>
- Avion
- Bus
- Choix pas encore défini

- Dans Angers, je pense me déplacer avec le ou les moyens de transport suivants :

- Marche
- Vélo
- Bus
- Voiture
- Tramway
- 

- Mon hébergement à Angers :

- Hôtel - nombre de nuitées .....
- Chambre d'hôte
- Habitant

#### Situation

- Angers centre
- Angers
- Agglomération d'Angers
- Au-delà

#### Gestion de vos données personnelles (CNIL)

*Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. En nous confiant vos coordonnées, vous pouvez être informés de nos autres manifestations et éditions par courriel ou courrier.*

*Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous le préciser en cochant la case suivante*